



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 25 février 2021

## Plan de relance : mesure de soutien aux projets de jardins partagés et d'agriculture urbaine

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance veut entretenir cette dynamique.

**Le plan de relance a ainsi alloué à cette mesure un montant de 60 000 Euros au département de Loir-et-Cher.** L'appel à projet départemental est **ouvert le 15 février et jusqu'au 31 décembre 2021** (Attention ! les dossiers seront étudiés au fil de l'eau).

Les dossiers peuvent être déposés par des associations de jardins partagés, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.

Tout en visant la production de produits consommables par les habitants, les projets attendus doivent répondre aux enjeux du développement durable, de transition agro-écologique et climatiques, d'alimentation et de biodiversité. La participation des habitants à la vie du jardin (formations, conseils sur les bonnes pratiques, repas de quartier, expositions, projections etc.) et la gestion du site sont aussi attendus. Il s'agit de soutenir un lieu de vie ouvert sur le quartier avec des liens avec d'autres structures (associations de riverains, écoles, collèges et lycées, maisons de retraites, hôpitaux, centres sociaux, commerces de proximités, ...), convivial, facilitant les rencontres entre générations et cultures diverses.

Les aides seront accordées rapidement au niveau local pour des **investissements matériels** (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et **immatériels** (prestations d'ingénierie, études de sols), avec possibilité de prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aide au lancement et à la consolidation du projet.

*Pour plus d'information, contacter la Direction départementale des territoires :*

- par courriel : [ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-seadr@loir-et-cher.gouv.fr)
- en appelant Christelle VOISIN-JOUANNEAU au 02 54 55 75 84 ou Thierry GRIFFON au 02 54 55 75 44

Le cahier des charges utile est accessible sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actualites/France-Relance-en-Loir-et-Cher/Appel-a-projets-relatif-aux-projets-de-jardins-partages-et-d-agriculture-urbaine>

### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41